



HAL
open science

Le développement du télétravail en Europe à la lumière de l'analyse marxiste

Natacha Ordioni

► **To cite this version:**

Natacha Ordioni. Le développement du télétravail en Europe à la lumière de l'analyse marxiste. Syndicalisme et société, 2001, Vol.4 (1), pp.105-120. hal-01887712

HAL Id: hal-01887712

<https://univ-tln.hal.science/hal-01887712>

Submitted on 4 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le développement du télétravail en Europe à la lumière de l'analyse marxiste

Natacha Ordioni

Depuis 1996¹ on observe la forte croissance des pratiques de télétravail² dans les pays de l'Union Européenne (UE). Cette évolution peut sembler paradoxale si l'on considère que de nombreux analystes de la société industrielle ont développé l'idée selon laquelle une dimension centrale de la modernité se trouvait dans la séparation entre le domicile et le lieu du travail. Pour K. Marx, la concentration des ouvriers en un même lieu représente la première étape de la subordination du travailleur au capital, et précède l'apparition de la division du travail de la fabrique.

Le travail à domicile, confronté à l'expansion du marché capitaliste, serait donc voué à disparaître à plus ou moins long terme. Des économistes libéraux partageront cette vision pessimiste.

D. Landes met l'accent sur l'incapacité des patrons à surveiller des ouvriers travaillant à domicile. Il souligne aussi l'inefficacité des mesures législatives ou répressives s'attachant à accroître le rythme du travailleur pour faire face à la demande. D'autres aspects improductifs de la production à domicile sont relevés par O. Williamson, qui considère que des coûts excessifs de transaction expliquent son abandon au profit de modèles organisationnels plus hiérarchisés.

¹ Selon les rapports de la Commission Européenne, le nombre de télétravailleurs européens aurait plus que quadruplé entre 1996 et 1999, passant de 2 à 9 millions. La portée de ces données doit toutefois être relativisée en raison de la forte variabilité des statistiques concernant ce thème, découlant en partie de la divergence entre les catégories d'emplois prises en compte.

² Notre analyse s'appuiera sur une définition étroite du télétravail (Breton, 1994) qui distingue le télétravail des téléservices, qui renvoient à des opérations d'externalisation et de sous-traitance. Le télétravail est une activité qui se déroule de façon régulière (au moins un jour par semaine) et contractuelle dans un endroit physiquement distant de celui du donneur d'ordre, et qui implique l'usage d'outils utilisant les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Conformément à ces prévisions consensuelles, le travail à domicile, après une forte poussée au début du XIX^e siècle, ne cessera de reculer jusqu'à la fin des Trente Glorieuses.

C'est à partir de 1970 à l'échelle mondiale et dès 1975 en France qu'il connaîtra une forte progression¹ (Réault, 1990). Dans les années 1990, avec le développement des TIC, cette croissance s'accélère et le travail à domicile affiche un nouveau visage - plus qualifié, plus masculin - qui prend la forme du télétravail. Notre objectif est d'interpréter cette évolution en mettant la théorie marxiste à l'épreuve des faits empiriques, à travers l'exploitation secondaire d'une enquête de la Commission européenne sur le télétravail² (1999).

Même si Marx n'a pu, à son époque, se représenter le télétravail, l'analyse qu'il réalise du travail à domicile apporte un éclairage fécond à l'étude de ses formes modernes. Ses écrits sur « l'intelligence générale » [Grundrisse, 1857/ 1858 (1973), 3, p. 344] de la société, le *general intellect*, mettent en lumière certaines mutations du procès de travail qui accompagnent la montée en puissance des TIC, constitutives du télétravail, même s'ils méritent d'être repensés.

Enfin, l'approche marxiste, dans son souci répété de dévoiler l'étroite imbrication existant entre les champs de la famille et du travail, pose les jalons d'une interprétation du télétravail dans sa double relation à la production et à la reproduction.

Le télétravail, « département externe » de la fabrique?

La division capitaliste du travail

Marx distingue la division sociale du travail, qui appartient aux formations économiques des sociétés les plus diverses [Le Capital 1867 I (1973), 1. I, t.2, p.48] de la division manufacturière³, spécifique au mode de production capitaliste.

Avec le développement des forces productives et la séparation de la ville et de la campagne, la division manufacturière du travail vient prolonger et accroître la division sociale du travail qui existe au sein de la famille et entre communautés. La manufacture, fondée sur la coopération rendue possible par la concentration des

¹ En 1954, en France, 82 600 salariés (88% femmes), en 1975, moins de 43 000 (82% femmes) ; en 1982 118 812 (86% femmes).

² D'après des études ECaTT réalisées par @Empirica pour la Commission Européenne. L'enquête est basée sur un échantillon représentatif de la population en Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Pays-Bas, Finlande, Italie, Espagne, France et Danemark, 7 700 répondants (de 15 ans ou plus) ont été interrogés par téléphone entre février et mars 1999 (1 000 dans les plus grands pays, 500 dans les plus petits). Une estimation a été réalisée pour les cinq autres pays (Autriche, Belgique, Grèce, Luxembourg, Portugal).

³ Selon Marx, la période manufacturière dure de la moitié du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle.

ouvriers dans un même lieu, représente la première étape de la subordination du travailleur au capital

« Ce n'est pas seulement le travail qui est divisé, subdivisé et réparti entre divers individus, c'est l'individu lui-même qui est morcelé et métamorphosé en ressort automatique d'une opération exclusive » [ibid., p. 50].

Mais « le capital ne réussit jamais à s'emparer de tout le temps disponible des ouvriers manufacturiers » [ibid., p.56]. C'est la manufacture sérielle, et la parcellisation accrue des opérations qui la caractérise, qui créera les conditions du développement du machinisme et de la fabrique : « Dans la manufacture et le métier, l'ouvrier se sert de son outil ; dans la fabrique, il sert la machine » [ibid., p. 104].

Dans la perspective marxiste, les techniques forment système et ne sont pas associées à des processus isolés ni autonomes : « La révolution dans l'industrie et l'agriculture a nécessité une révolution dans les conditions générales du procès de production social [...] » [ibid., p.69].

La généralisation des machines n'élimine pas les formes anciennes de production et plusieurs « modes sociaux d'exploitation » peuvent coexister. Ainsi, l'industrie rurale à domicile, le *Domestic system*, ne disparaît pas avec la manufacture ni avec la fabrique : « Elle s'est convertie maintenant en un département externe de la fabrique, de la manufacture ou du magasin de marchandises » [ibid., p. 141]. Le travail moderne à domicile, dont les conditions se dégradent profondément, permet ainsi au capitaliste de conserver des gisements de main d'œuvre docile et bon marché : « C'est en fait un travail d'esclave » [ibid., p. 147].

Le travail moderne à domicile

L'analyse marxiste demeurera longtemps vérifiée. Après une courte éclipse dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le travail à domicile réapparaît périodiquement (Chambelland, 1990), et dès le début du XX^e, en France, l'inspection du travail souligne les abus dont il est à l'origine - protection juridique quasi - inexistante, utilisation d'une main d'œuvre à bas prix, sans aucune qualification, de nature essentiellement féminine.

Il ne fait pourtant l'objet d'aucune attention en provenance des sciences sociales (Réault, 1990) jusqu'au début des années 1980, où il suscite un engouement renouvelé dans des régions confrontées au mouvement de restructuration du rapport salarial dans une logique mondialisée de concurrence. A partir des années 1990, la diffusion des TIC contribuera à conforter son essor.

Les caractéristiques du télétravail européen

Le télétravail, une pratique urbaine

Les chefs d'entreprise voient d'abord dans l'introduction du télétravail un moyen de réduire leurs frais immobiliers - c'est leur première motivation selon un sondage récent réalisé par la SOFRES pour la mission Télétravail. En 1994, la DATAR évaluait à 48 000 francs par personne et par an les économies immobilières réalisées par une entreprise en Ile-de-France, grâce au télétravail¹.

Ce facteur explique en partie la concentration du télétravail européen dans les grandes villes (plus de 100 000 habitants). Marx constatait déjà que « Le taux des loyers joue un rôle important. Comme il est très élevé à Londres, c'est aussi dans la métropole que le vieux système de marchandage ou le travail à domicile s'est maintenu le plus longtemps, et c'est là aussi qu'on y est revenu le plus tôt. » [Le Capital 1867 (1973), 1. 1, t.2, p. 152].

Une gestion plus flexible de l'emploi

La flexibilité salariale

Le télétravail favorise la réduction des coûts de main d'œuvre à travers une gestion plus flexible. Il peut représenter une option pour transformer des frais fixes en frais variables. L'entreprise externalise une partie de ses activités en consommant des téléservices².

Il permet aussi aux entreprises d'élargir leur espace de recrutement vers les zones géographiques, nationales ou internationales, où le coût du travail est le plus bas. On assiste ainsi à la délocalisation des activités de télétravail les moins qualifiées vers l'Asie du Sud et du Sud Est, par exemple l'Inde et la Thaïlande (saisie, télésecrétariat...). Selon la DATAR, le nombre d'entreprises de saisie a quadruplé en 10 ans aux Philippines (environ 4000 emplois).

Mais le télétravail ne concerne pas seulement des activités non qualifiées. Des centaines d'informaticiens russes, dont les qualifications sont comparables à celles de

¹ « Télétravail : 152 projets innovants », *Lettre de la DATAR*, juillet 1994.

² Rappelons que dans une acception restrictive, le télétravail ne se confond ni avec les téléservices ni avec le travail « off-shore ».

leurs homologues européens, acceptent de télétravailler pour des entreprises américaines contre des salaires qui atteignent 10% du niveau local¹.

La réduction des coûts salariaux n'épargne pas l'Europe. Le télétravail favorise la dé-contractualisation des actes de travail dans la mesure où les modes de paiement à la tâche se développent - « le salaire aux pièces est la forme du salaire la plus convenable au mode de production capitaliste » [ibid., p.226] au détriment du paiement au temps, mais aussi du paiement au rendement, puisque les transactions engagées ne sont pas forcément répétitives ni régulières.

Ainsi, alors que « Le salaire au temps présuppose, à peu d'exceptions près, l'égalité de rémunération pour les ouvriers chargés de la même besogne » [ibid., p.226], un traitement égalitaire entre les salariés n'est plus garanti par l'application des grilles de classification salariales.

La flexibilité contractuelle

Parmi les salariés, les télétravailleurs sont moins nombreux à obtenir un contrat permanent (57% contre 70% pour l'ensemble du travail rémunéré hors télétravail), et certaines entreprises n'hésitent pas à se débarrasser des salariés au profit de travailleurs indépendants. De nouveaux statuts - ni tout à fait indépendants, ni tout à fait salariés, se développent. C'est par exemple le cas des « vendeurs à domicile indépendants », recrutés en nombre croissant dans des secteurs comme la téléphonie ou la finance.

Ceci explique que l'un des pays européens où le télétravail est fortement implanté, le Royaume-Uni (tableau 1), soit caractérisé par des lois très flexibles sur le travail et par le degré de dérégulation des télécommunications le plus élevé d'Europe. C'est aussi le pays de l'OCDE où le travail indépendant a connu la plus rapide progression durant les années 80².

La spécialisation souple

Le télétravail ne constitue pas seulement le moyen de réduire les coûts de gestion de la main d'œuvre ; majoritairement masculin en Europe (75% d'hommes), il concerne surtout des emplois qualifiés : 95% des télétravailleurs européens disposent d'un niveau d'instruction moyen ou élevé, 45% réalisent des tâches d'encadrement ou plutôt qualifiées.

¹ Ballon, Marc [1999], « Russian old-boy ties aid software start-up », *Inc. magazine*, July.

² 1,6 million de travailleurs indépendants en 1979, plus de 3 millions en 1990.

Dans cette perspective, il répond aux nouveaux besoins des entreprises dans des secteurs d'activité où la « spécialisation souple », définie comme une « stratégie d'innovation permanente » [Piore et Sabel, 1984, p. 17] a remplacé la production de masse, et où l'objectif du capital est de favoriser l'adaptabilité et la polyvalence d'une main d'œuvre qualifiée et rare.

Dans le domaine des TIC, la pénurie de qualifications est devenue un problème majeur des entreprises. À la fin de 1998, ce déficit est estimé à 500.000 emplois non pourvus dans l'UE (1,2 million prévu en 2002). Les États-Unis ont récemment accru leur quota d'immigration de spécialistes des TIC de 135 000 personnes sur trois ans.

Le télétravail s'inscrit dans le rapport salarial introduit par les entreprises en quête de compétitivité dans un contexte de globalisation où l'emprise du marché s'intensifie, tandis que l'impératif de maîtrise technologique prend le pas sur les nécessités de contrôle direct des travailleurs. La production de l'information qui le caractérise, conduit-elle à une transformation du procès de travail, à une remise en question de la relation productive traditionnelle ?

Vers de nouvelles conditions d'usage de la force de travail?

L'introduction des TIC dans le procès de travail

Dans la perspective marxiste, le procès de travail capitaliste présente deux principales caractéristiques : le travailleur exerce son activité sous le contrôle du capitaliste ; la production réalisée appartient au capitaliste et non au travailleur, le producteur immédiat.

Le contrôle du procès de travail

Toutes les approches du télétravail mettent l'accent sur deux dimensions structurantes: l'existence d'une distance entre le lieu du travail (domicile, télécentre) et les locaux du donneur d'ordre et l'utilisation des TIC. Si l'on adopte une définition restrictive, il ne suffit pas qu'un travailleur utilise les TIC et travaille à distance pour réaliser un télétravail : la distance ne peut être seulement définie en termes géographiques ; elle doit aussi conduire à une transformation des modes de gestion du travail¹.

Au sens strict, le procès de télétravail implique donc un accroissement de l'autonomie du travailleur, qui n'est plus soumis à une surveillance directe. Cette évolution renvoie aussi à la remise en question des formes traditionnelles de

¹ Ainsi, une entreprise sous-traitant des télé services n'emploie pas forcément des télétravailleurs, puisque même si le travail est réalisé à distance du donneur d'ordre, les modalités de surveillance et de gestion de la main d'œuvre peuvent demeurer traditionnelles.

rémunération de la force de travail: « La qualité et l'intensité du travail étant assurées ainsi par la forme même du salaire, une grande partie du travail de surveillance devient superflue » [Le Capital 1867 (1973), 1. I, t.2, p.224].

Le poids croissant de la coopération de réseau

L'utilisation des TIC limite l'intervention du travailleur à un segment spécifique du procès de travail : il ne vend plus sa force de travail, mais un ensemble de compétences particulières, dont la valorisation ne résulte plus de la volonté ni du savoir-faire du seul capitaliste:

«... le produit cesse d'être créé par le travailleur individuel immédiat, et résulte plutôt de la combinaison de l'activité sociale que de la simple activité du producteur » [Grundrisse 1857/1858 (1973), 3, p. 349].

Même s'il serait abusif de considérer que le « *Fragment sur les machines* » [ibid., p. 323-353], qui analyse les tendances du développement capitalistique, révèle le « vrai » Marx, sa relecture prend une autre coloration à l'heure d'Internet et du télétravail.

Le progrès de la science

« Avec le développement des machines, il arrive un moment où « [...] le procès de production cesse d'être un procès de travail, au sens où le travail en constituerait l'unité dominante » [ibid., p. 328]. Le savoir « abstrait », incarné dans les machines, tend alors à devenir la principale force productive, et relègue le travail parcellisé et répétitif dans une position secondaire : « Le capital tend donc à conférer à la production un caractère scientifique, et à réduire le travail immédiat à n'être qu'un simple accessoire de ce procès » [ibid., p. 331].

Le procès de production sociale est désormais soumis au « niveau général des connaissances de la société », le *general intellect*, qui devient la principale force productive, tandis que le temps de travail humain est réduit à un minimum. Le capital crée ainsi les conditions d'émancipation du salariat et de sa propre dissolution.

Même si l'on peut effectivement observer une mutation dans la nature des processus de travail - déclin de la classe ouvrière, progression des réseaux de coopération sociale, croissance de la production « intangible » - et au moment où de nombreux discours le marginalisent, n'hésitant pas à prophétiser « la fin du travail » (Rifkin, 1995), le travail est devenu omniprésent dans notre société « Les processus de travail ont quitté les murs de (usine pour envahir la société dans son ensemble » [Hardt & Negri 1996, p. 1].

Vers la société du travail sans fin?

Si l'utilisation de l'informatique à des fins professionnelles a fortement progressé depuis le début des années 1990¹, elle n'a pas conduit à l'émancipation à l'égard des contraintes physiques et matérielles, ni à l'enrichissement des tâches. 40% des employés qui utilisent un ordinateur tous les jours déclarent être dans l'obligation « de ne pas quitter leur travail des yeux », un tiers d'entre eux décrivent leur travail comme « la répétition continue d'une même série de gestes et d'opérations » [Dumartin, 1999, p. 3].

La polyvalence accrue de certaines activités contribue à l'intensification du procès de travail à travers la chasse au temps mort. « Le gardien de nuit ne se contente plus de garder un parking mais il saisit des données » [Cohen 1999].

En Europe, la totalité des entreprises concernées confirme que le télétravail a accru la productivité des travailleurs et leur degré d'implication. La gestion « libre » de l'horaire, les interférences entre vie professionnelle et vie privée, déterminent l'apparition d'importantes différences entre les durées contractuelle et effective du travail : 49% des télétravailleurs réguliers dépassent leur durée contractuelle de travail de plus de 10 heures par semaine, contre seulement 10,8% pour l'ensemble des travailleurs (Tableau 2).

La « révolution » de l'information et le *general intellect* n'ont pas émancipé le travailleur de la discipline de l'usine. « La production n'est plus confinée dans un lieu particulier de la société. Elle s'est répandue comme un virus dans toutes les formes de production sociale » [Hardt & Negri 1996, p. 1].

En déplaçant la frontière entre sphère privée et sphère professionnelle, le télétravail contribue à réactiver l'espace social de la reproduction (le domicile), dans des sociétés où le domicile et le lieu du travail constituent des espaces dichotomiques et sexués. Les femmes sont-elles plus particulièrement visées par ce nouveau mode de travail ?

Le télétravail, piège pour les femmes ?

La gestion sexuée de la force de travail, étape du procès d'accumulation capitaliste

Dans son analyse de la Révolution Industrielle, Marx souligne la dimension sexuée de la gestion capitaliste de la force de travail : « Quand le capital s'empara de la machine, son cri fut : Du travail de femmes, du travail d'enfants ! » [Le

¹ En 1999, elle concerne 50% des personnes qui travaillent contre moins d'un tiers en 1991, Source : Enquête permanente Conditions de vie, octobre 1998, INSEE.

Capital 1867 (1973), I. 1, t.2, p. 78]. L'évolution de la composition du travailleur collectif, qui incorpore un nombre croissant de femmes et d'enfants, le *cheap labour*, fait ainsi augmenter le taux d'exploitation de la force de travail et le profit du capitaliste. L'exploitation spécifique des femmes sur le marché du travail renvoie ici à la stratégie d'accumulation du capitaliste, qui n'hésite pas à exploiter la détresse des plus faibles : « Il donne la préférence aux femmes mariées, surtout à celles qui ont une famille nombreuse ; elles sont plus attentives et plus disciplinables que les femmes non mariées, et de plus sont forcées de travailler jusqu'à extinction pour se procurer les moyens de subsistance nécessaires. C'est ainsi que les vertus qui caractérisent le mieux la femme tournent à son préjudice » [ibid., p.861.]

Plus d'un siècle plus tard, la ségrégation sexuée du marché de l'emploi est loin d'avoir disparu, et, à travail égal, des disparités salariales importantes se maintiennent. Soulignons enfin que depuis les années 1980, la restructuration du rapport salarial à l'échelle mondiale a déterminé le développement de modes de gestion de la main d'œuvre s'appuyant de manière accentuée sur des exclusions fondées sur des critères d'âge ou de sexe (chômage des femmes, des jeunes, travail à temps partiel). Les pratiques de télétravail sont ainsi profondément différenciées selon le sexe.

Les femmes et le télétravail

Les télétravailleurs réguliers sont en majorité des hommes (82%), ce qui renvoie en partie à l'inégale distribution de l'emploi qualifié selon le sexe, même si la part des femmes varie fortement selon le pays (tableau 3).

Les femmes développent des modalités de télétravail moins qualifiées (saisie de données, télévendeuses), que les hommes (cadres, ingénieurs). Ainsi les rémunérations moyennes et les statuts révèlent plus de flexibilité parmi les femmes - dont le télétravail revêt souvent des aspects informels (tableau 4).

Soulignons aussi les différences symboliques relatives à la localisation du poste de travail à domicile (Haicault, 1993), les hommes s'installant le plus loin possible des zones collectives, les femmes tendant à s'en rapprocher.

L'enquête montre que les hommes ne choisissent que très rarement le télétravail pour mieux s'occuper de leurs enfants, contrairement aux femmes (tableau 5). En effet, certaines entreprises voient dans le télétravail un moyen de réduire les coûts de l'absentéisme féminin en cas d'enfant malade. Le télétravail présente donc des significations différentes pour les hommes ; il conduit même certains d'entre eux à

travailler plus longtemps au détriment de leur implication dans les responsabilités familiales (Wajcman, Probert, 1988).

La représentation marxiste de la division familiale des tâches

Si Marx démontre que les femmes sont soumises à une exploitation spécifique dans la sphère du travail rémunéré, il témoigne d'une plus grande retenue pour dénoncer leur situation dans la sphère domestique. À nos yeux, la représentation marxiste de la division familiale des tâches s'apparente au modèle de l'homme « pourvoyeur principal des ressources », pour au moins trois séries de raisons.

Quand il analyse le procès d'industrialisation, Marx déplore que le capitaliste usurpe le temps destiné au travail domestique : « les mères de famille confisquées par le capital sont plus ou moins forcées de louer des remplaçantes. Les travaux domestiques, tels que la couture, le raccommodage, etc., doivent être remplacés par des marchandises toutes faites. » [Le Capital 1867 (1973), 1.1, t.2, p.79]. Dans son analyse, Marx naturalise l'assignation prioritaire des femmes aux tâches domestiques sans jamais la questionner. L'affirmation selon laquelle le travail des femmes profite au capitaliste qui paie à toute la famille l'équivalent de ce qu'il payait avant au seul chef de famille - l'homme - véhicule une représentation du travail féminin à l'extérieur comme « accessoire » (Delphy, 1998), et contribue à légitimer la hiérarchie des statuts au sein de la famille.

La force de travail des femmes est explicitement interprétée comme la « propriété » du mari avant de devenir « propriété » du capitaliste; « Jadis, l'ouvrier vendait sa propre force de travail dont il pouvait librement disposer, maintenant il vend femmes et enfants ; il devient marchand d'esclaves. » [Ibid.].

Enfin, la relation esquissée entre division professionnelle et domestique des tâches demeure très équivoque: « Le prolétaire est sans propriété; ses relations avec sa femme et ses enfants n'ont plus rien de commun avec celles de la famille bourgeoise » [Le Manifeste... 1848 (1975), p.46].

Il faut aussi souligner que certains écrits de Marx témoignent d'une absence de prise en compte des femmes comme « sujets » historiques (Haug, 1998). Les femmes, qu'elles appartiennent au prolétariat ou à la bourgeoisie, ne jouent qu'un rôle instrumental et sont condamnées à « attendre » que les « hommes » prolétaires les libèrent. Pour le bourgeois, sa femme n'est autre chose qu'un instrument de production. [...] il s'agit précisément d'arracher la femme à son rôle actuel de simple instrument de production » [ibid., p.55].

Enfin, les rares écrits marxistes concernant la famille sont empreints d'ambiguïté, au sens où ils laissent entrevoir une réification implicite de la famille et du « foyer » bourgeois : « La famille, dans sa plénitude n'existe que pour la bourgeoisie » [ibid., p.54] - séparés de la sphère économique et de l'espace du marché, conformes à l'assignation prioritaire de la mère au foyer, défendue par les philanthropes de l'époque¹, convaincus de la nécessité d'une ségrégation sexuée des tâches et des espaces.

Le télétravail, conforme au contrat des genres traditionnel ?

Même s'il est indéniable que les caractéristiques empiriques du télétravail diffèrent selon le sexe, on ne peut l'interpréter seulement comme une modalité de flexibilisation sexuée supplémentaire. En effet, la majorité des pays à fort taux de télétravail (Finlande, Suède, Danemark) sont caractérisés par des modes de gestion de la main d'œuvre qui ne s'organisent que modérément autour d'exclusions fondées sur des critères d'âge ou de sexe (chômage de longue durée, des jeunes, des femmes). Ils relèvent pour la plupart du modèle « nordique », qui s'appuie sur des modes de flexibilité « négociée », fondés sur un niveau de consensus collectif élevé (qu'exprime un fort taux de syndicalisation).

En Suède, par exemple, la politique du temps de travail constitue un axe des efforts réalisés en vue d'améliorer l'égalité des chances selon le sexe, et l'État s'efforce de promouvoir des modalités de modulation de la durée du travail qui vont de pair avec la socialisation collective des tâches liées à la garde des enfants (*caring*). Le télétravail est donc plus répandu dans les pays caractérisés par des modes de régulation sociale « neutres » du point de vue du « genre » (*gender neutral Welfare State*), favorables à la socialisation du *caring*, et à l'accès des femmes au marché du travail.

¹Voir, par exemple, les écrits de Jules Simon : « Il faut que les femmes mariées puissent rester tout le jour au domicile commun, pour y être la providence et la personnification de la famille » [Simon 1876 (1977)].

Conclusion

L'analyse marxiste du travail à domicile fournit une base féconde à l'interprétation du télétravail moderne. En favorisant un repli périodique de type individualiste, le télétravail isole du collectif de travail et porte en germe une logique commerciale contractuelle qui menace de supplanter le droit du travail, d'autant que les diverses tentatives pour le réglementer sont limitées par le nouveau contexte de la concurrence entre États, soucieux d'attirer de l'emploi. Dans cette perspective, le travail à domicile et à distance peut favoriser la disparition progressive des législations nationales du travail et générer de nouveaux champs d'exclusion dans la répartition des tâches mondiales.

Toutefois, dans la mesure où il semble améliorer l'autonomie personnelle des travailleurs et leur qualité de vie, le télétravail rencontre une profonde adhésion dans la population : en 1999, plus de 65% des Européens se déclarent intéressés par sa pratique. Cet engouement renvoie aux conditions d'usage de la force de travail associées à la production de l'information. La montée en puissance du *general intellect* dans le processus productif nous conduit vers un univers paradoxal caractérisé par « une géographie sans distance, une histoire sans temps, une valeur sans matérialité, des transactions sans argent » [Huws, 1999].

Pourtant, l'évolution technologique n'a pas le pouvoir d'émanciper le travailleur et l'ordinateur individuel tend plutôt à favoriser l'excroissance de la logique du travail dans tous les espaces de la production sociale.

En outre, en brouillant la frontière entre espace privé et espace public, le télétravail peut contribuer à réactiver l'assignation prioritaire des femmes à la sphère domestique.

Annexe statistique

Tableau 1

Télétravail en Europe en 1999

Pa s	En milliers	% Population active
Finlande	355	16,77
Suède	594	15,17
Pays-Bas	1044	14,53
Danemark	280	10,48
Royaume-Uni	2 027	7,62
Allemagne	2 132	6,04
Irlande	61	4,44
Italie	720	3,59
France	635	2,87
Espagne	357	2,81

Tableau 2

Différence entre les durées contractuelle et effective de travail par semaine (en %)

Différence entre les durées contractuelle et effective de travail	Télétravail régulier	Occasionnel	Dans l'ensemble du travail rémunéré hors télétravail
Négatif	3,5	2,6	6,1
0 heure	16,8	19	45,3
1 à 5 heures	12,9	24,8	23,7
6 à 10 heures	17,7	26	14,2
11 à 20 heures	36,6	22,3	7,8
Plus de 20 heures	12,6	5,4	3
Total	100	100	100

Tableau 3

Part des femmes parmi les télétravailleurs (en %, télétravail occasionnel inclus)

Royaume-Uni	35,6
Pays-Bas	31,8
Suède	29,7
Allemagne	23,8
Danemark	23
Finlande	22,2
Espagne	18,2
Irlande	8,7
France	7,1
Italie	6,3
UE10	24,9

Tableau 4

Répartition des télétravailleurs selon le sexe (en %)

Type de télétravail	Hommes	Femmes
Régulier	81,3	18,7
Occasionnel	62,4	37,6

Tableau 5

Type de ménage des télétravailleurs à domicile selon le sexe (en %)

Type de ménage	Ensemble	Femmes	Hommes
1 personne	9,7	9,6	9,7
Couple avec enfant(s) < 6 ans	21,5	45,8	16,1
Couple avec enfant(s) >= 6 ans	27,5	14,6	30,4
Couple sans enfant	39,8	29,9	42
Autres	1,6		2
Total	100	100	100

(Source: ECaTT © empirica, 1999)

Bibliographie

- Breton, Thierry [1994], *Le télétravail en France*, La Documentation française Paris.
- Chambelland, Nathalie [1990], « Émergence de la protection sociale en matière de travail à domicile », in Hesse, P-J., Le Crom, J-P. [1993], *Le travail salarié domicile*, Editions du C.D.M.O.T, Nantes, p. 17-26.
- Cohen, Daniel [1999], *Nos temps modernes*, Flammarion, Paris.
- Delphy, Christine [1998], « Exploitation capitaliste et exploitation patriarcale dans le Manifeste communiste une autre question du voile » in *Le Manifeste Communiste aujourd'hui*, Ed. Atelier, Paris.
- Dumartin, Sylvie [1999], « L'ordinateur divise encore les mondes professionnels », *Insee Première*, n° 651.
- Esping-Andersen, Gosta [1990], *The three Worlds of Welfare Capitalism*, Polity Press, Cambridge.
- Haicault, Monique [1990], « Travail et travailleurs à domicile », in Hesse, P-J., Le Crom, J-P. [1993] op. Cit., p. 45-53.
- Hardt, Michaël, Negri, Antonio [1996], « Mutation d'activités, nouvelles formes d'organisation », *Blocnote*, n° 12, avril-mai, Paris.
- Haug, Frigga [1998], « Feminist Remarks to the Communist Manifest » , in *Le Manifeste Communiste aujourd'hui*, Op. Cit. .
- Huws, Ursula [1999], « Material World: the Myth of the Weightless Economy », *The Socialist Register*, Panitch, L. & Leys, C. , eds., Canada.
- Jenson, Jane, Sineau, Mariette [1998], *Qui doit garder le Jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en Crise*, L.G.D.J, Droit et société.
- Landes, David [1961], « Encore le problème de la révolution industrielle en Angleterre », *Bulletin de la Société d'Histoire moderne*, Douzième série, n° 18, 68^e année, p.5-7.

Marglin, Stephen. A. [1974], « Origines et fonctions de la parcellisation des tâches. A quoi servent les patrons ? », trad. française in Gorz, A., *Critique de la division du travail*, 1973, Seuil.

Marx, Karl [1867], *Le Capital*, trad. de Joseph Roy, Livre Premier, Tome I, Editions Sociales, Paris, 1975, 305 p.

Marx, Karl [1867], *Le Capital*, trad. de Joseph Roy, Livre Premier, Tome II, éditions Sociales, Paris, 1973, 245 p.

Marx, Karl [1857-1858], *Grundrisse der Kritik der politischen Oekonomie, Fondements de la critique de l'économie politique*, trad. de Roger Dangeville, 10-18, Anthropos, Paris, 111, 1973, 439 p.

Marx, Karl, Engels, Frederic [1848], *Manifeste du parti communiste*, Éditions en langues étrangères, Pékin, 1975, 82 p.

Piore, Michaël, J., Sabel, Charles. F., [1984], *The second industrial divide: possibilities for prosperity*, Basic Books, New-York.

Réault, Jacky [1990], « Le travail à domicile dans l'espace français : mobilisation du ménage ou appendice du système productif (1962-1982) » in Hesse, P-J., Le Crom, J-P. [1993], op. cit, p. 27-44.

Rifkin, Jeremy [1995], *La Fin du travail*, trad. Française, La Découverte, Paris, 1997.

Simon, Jules [1876], *L'ouvrière*, rééd. G. Montfort, Paris, 1977.

Wajcman, Judy, Probert, Belinda [1988], « New Technology Outwork », in Willis, Evan, *Technology and the Labour Process : Australasian Case Studies*, Allen and Unwin, Sydney, p. 51-67.

Williamson, Oliver E. [1987], *The Economic Institutions of Capitalism Firms, Markets, Rational Contracting*; Macmillan, New York and London.